



Procès-Verbal Tournois Internationaux

Réunion du 2 Mai 2022

Autorisations accordées sous réserve de n'apporter aucune perturbation dans le championnat auquel participent les équipes en cause et sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation de sortie du territoire de la Fédération concernée pour les tournois ayant lieu sur le territoire français.

Accord de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football pour les clubs suivants :

C.S. NEUVILLOIS :

*Organisation d'un Tournoi International à Neuville sur Saône, réservé à la catégorie **U15**, en présence d'équipes **Mexicaine, Marocaine, Suisse, Danoise et Portugaise**.*

Autorisation accordée sous réserve du respect des prescriptions relatives au coronavirus en vigueur au moment du tournoi.

Il est par ailleurs préconisé de respecter les consignes sanitaires listées sur le site www.gouvernement.fr

ENT.S. ST CHRISTO MARCENOD :

*Participation à un Tournoi International, réservé à la catégorie **U15 des 4 et 5 Juin 2022 à Tordera en Espagne**.*

Autorisation accordée sous réserve du respect des prescriptions relatives au coronavirus en vigueur au moment du tournoi.

Il est par ailleurs préconisé de respecter les consignes sanitaires listées sur le site www.gouvernement.fr

A.S. SILLINGY :

*Participation à un Tournoi International, réservé aux catégories **U11, U13, U15, U17, U15F et U18F du 3 au 9 Juillet 2022 à la Costa Blanca Cup en Espagne**.*

Autorisation accordée sous réserve du respect des prescriptions relatives au coronavirus en vigueur au moment du tournoi.

Il est par ailleurs préconisé de respecter les consignes sanitaires listées sur le site www.gouvernement.fr